



MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 17

Votants 18

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 10 JUIN À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 06 juin 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULLOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Christine VAN LANDER

2024.033 – Mise en commun d'un service de Police Municipale - Convention avec la Commune de Saint Galmier

Monsieur le Maire expose :

Comme évoqué dans le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024, des discussions ont été engagées avec la Commune de Saint Galmier pour la mise à disposition de ses services de Police Municipale. La Commune propose une convention pour la mise en commun des moyens humains et matériels de ce service, pour un cout annuel de 15 000 € correspondant à 10 heures de patrouille hebdomadaire. Ces conditions pourront être rediscutées chaque année.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui prendrait effet le 1^{er} octobre 2024 pour une année renouvelable trois fois maximum, soit jusqu'en 2027.

Les patrouilles seront aléatoires, avec pour missions : contrôle du respect des arrêtés du Maire, verbalisation des stationnements, présence ponctuelle aux entrées/sorties de l'école, patrouilles diverses...

Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les agents disposeront des moyens juridiques autorisés par leur statut : recueil d'identité en cas d'infraction, dépistage d'alcoolémie, immobilisation et mise en fourrière des véhicules, etc...

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en commun du service de police municipale de la Ville de Saint Galmier
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une voix contre :

- Approuve la mise en commun du service de police municipale de la Ville de Saint Galmier
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Christine VAN LANDER



Le Maire,
Jean-François RASCLE,